



Comité Technique Local des 20 avril et 2 mai 2017. Compte rendu.

Ordre du jour

- 1) Procès verbal de réunion du 30 janvier 2017 (*pour approbation*)
- 2) Adoption du nouveau règlement intérieur (*pour avis*)
- 3) Arrêté ministériel désignant le comptable du département chargé d'établir l'AMR des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement (*pour avis*)
- 4) Communication sur le calendrier de l'ASR 2018 (*pour information*)
- 5) Bilan de la formation professionnelle 2016 et présentation du programme 2017 (*pour information*)
- 6) Projet de réaménagement de l'accueil au CFP de Tarbes (*pour information*)
- 7) Recrutement de volontaires au service civique (*pour information*)
- 8) Prime d'accueil 2016 (*pour information*)
- 9) Questions diverses

① Règlement intérieur du CTL :

Ce point d'ordre du jour pourrait porter à croire qu'il s'agit de considérations purement techniques. Il n'en est rien.

Ce règlement intérieur transmis par la DGFIP et non amendable selon les propres instructions de l'apôtre du dialogue social Bruno Parent entérine une régression des droits des élu-e-s et représentant(e)s des personnels.

Indirectement et très concrètement cela signifie que les droits des agents sont attaqués puisque les élu-e-s en CAP et en CTL auront moins de temps de préparation des dossiers. De même, les suppléant-e-s en CTL et CAP ne seront plus remboursés de leurs frais de déplacement, au motif d'économies budgétaires dérisoires.

L'objectif de Bruno Parent est de s'attaquer à celles et ceux qui défendent les agents des finances publiques afin d'imposer plus facilement les régressions en termes de droits et garanties des agents, car ne nous y trompons pas, l'objectif inavoué du Directeur Général est bien de restreindre le plus possible les prérogatives des élu-e-s.

Il en va notamment des élu-e-s en CAP, tant nationales que locales, dont les interventions (aussi bien lors des CAP de mutation que de recours) sont autant de gardes fou contre les abus et une garantie du respect des règles.

Les trois organisations syndicales ont voté contre ce nouveau règlement intérieur les 20 avril et 2 mai.

② Arrêté Ministériel désignant le comptable départemental assurant la prise en charge des créances d'enregistrement et de publicité foncière :

Là encore, derrière une mesure technique, nous avons l'archétype des réformes à la sauce Bruno Parent. La création des SPFE au 1^{er} septembre 2017 avec le transfert de l'enregistrement des SIE au SPFE est réalisée en faisant prévaloir les principes directionnels sur la réalité du travail.

Ainsi, l'indisponibilité de l'application FIDJI recouvrement contraint le comptable du SIE à rester en charge des AMR des droits et pénalités dus lors du dépôt (ou de l'absence de dépôt) des déclarations concernant la publicité foncière.

Au-delà de cette considération qui révèle le mode opératoire de la DGFIP, c'est la situation des SPF de Tarbes qui est des plus préoccupantes : retard de publication et évolution des effectifs font craindre le pire en termes d'exercice des missions et de conditions de travail.

A ce titre, et à l'image de ce qui a été engagé sur la trésorerie de Lannemezan Hospitalière, nous avons demandé à ce qu'un groupe de travail soit rapidement réuni sur la situation du service afin que des mesures correctrices puissent être engagées (ce groupe devrait pouvoir se réunir en juin) .

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de l'accueil du centre des finances de Tarbes, une réunion se tiendra le vendredi 5 mai 2017 afin d'envisager les modalités de l'accueil de l'enregistrement au 1.09.2017.

③ Calendrier de l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) :

La CGT avait demandé, conformément aux dispositions du secrétaire Christian Eckert en 2016, à ce que le calendrier et les opérations programmées soient communiqués aux élu-e-s et aux agents.

Si dans les années 70 Pierre Richard s'était distingué dans un film : « **Je ne sais rien mais je dirai tout** » ,Bruno Parent et Rémi Viénot sont eux à l'affiche d'une série B : « **Je sais tout mais je ne dirai rien** » ...tout du moins jusqu'au 19 juin, après les élections législatives, selon les instructions du directeur général.

Il ressort du débat factice qui tient lieu de dialogue social que deux trésoreries sont appelées à fermer leurs portes.

La CGT, comme elle l'a toujours fait, fera en sorte de faire prévaloir un vrai débat public sur la question fondamentale du service public de proximité, un sujet d'importance tant la fermeture de services publics est en train de conduire à une véritable fracture territoriale.

L'accès aux services publics et les difficultés rencontrées par les usagers a d'ailleurs fait l'objet tout récemment d'un rapport du Défenseur des Droits qui met en lumière les difficultés rencontrées par près de 30 % des usagers du fait de la généralisation de la e-administration et des fermetures des points d'accueil.

④ Bilan de la formation professionnelle 2016 et programme 2017 :

Au-delà du bilan global de la formation, les organisations syndicales ont demandé à ce que la présentation du dispositif Prélèvement à la Source (PAS) soit généralisée dans le réseau afin que tous les agents aient pu y être sensibilisés.

La CGT qui a fait en sorte depuis 2011 que le décret du 25.08.2000 relatif au temps de travail dans la fonction publique (dans ses dispositions relatives au temps de trajet) soit appliqué dans notre département (alors qu'il ne l'est toujours pas dans les autres départements du territoire , hormis la Haute Garonne, la Creuse, le Lot et les Pyrénées Atlantiques depuis 2015-2016) a demandé à ce que les convocations aux journées de formation comportent systématiquement ces dispositions afin que tout agent concerné puisse faire valoir ses droits.

Il est à noter que la persévérance dont nous avons su faire preuve dans le département porte ses fruits, puisque nationalement des groupes de travail se sont réunis et que **la DGFIP devrait ENFIN appliquer le droit.....17 ANS après la sortie du DECRET !!!**

(voir à ce sujet l'article suivant et le dossier complet de la CGT FP 65 :

<http://www.dgfip.cgt.fr/65/spip.php?article2013>

⑤ Réaménagement du centre des finances publiques de Tarbes :

Comme nous l'avons indiqué lors de la venue de l'ergonome du Ministère, nous avons demandé à ce que toutes les options d'organisation de l'accueil puissent être examinées.

Ce qui n'était pas l'option de départ du prédécesseur de M. Viénot.

Ce dernier a indiqué que le dialogue était ouvert, ce dont nous prenons acte et nous félicitons, tout en rappelant que nous resterons attentifs, tant le passé nous a démontré que des directions peuvent utiliser le dialogue comme un alibi et rester sourdes aux propositions des agents et de leurs représentants.

Compte tenu du calendrier de mise en place du SPFE, un premier groupe de travail se réunira le 5 mai 2017 afin d'étudier la question de l'accueil de l'enregistrement qui sera de la compétence du SPF au 1^{er} septembre.

Ce qui est apparu clairement lors des rencontres que nous avons eu avec les agents (du centre des finances et de la trésorerie de Tarbes Adour Echez) c'est que la concentration de l'ensemble de l'accueil au rez-de-chaussée n'apparaît pas, loin de là, comme la solution optimale, notamment en termes d'organisation et de conditions de travail.

Un accueil par palier semble se dessiner comme la solution la plus partagée. Il est clair que si la sécurité du site est un élément très important à prendre en compte, elle ne saurait être la seule matrice de la décision.

De nombreuses questions devront être approfondies (comme la question de la caisse) et nécessiteront un débat contradictoire et ouvert.

⑥Recrutement de volontaires de service civique :

Sur quinze candidatures, deux ont été retenues par l'administration.

Les deux jeunes sélectionnées viendront apporter leur appui à l'accueil du centre des finances de Tarbes et seront payées par l'administration en dessous du seuil de pauvreté pour un travail à temps plein, en assumant une mission d'accueil importante, apportant la preuve s'il en était besoin des besoins de recrutement d'agents dans notre administration.

⑦Prime d'accueil 2016 :

Nous avons déjà évoqué, depuis sa création en 2014, l'injustice manifeste de ce dispositif qui, en dépit de modifications en 2016, continue d'exclure du bénéfice de celle-ci des agents qui effectuent des missions d'accueil, au motif ridicule que celui-ci ne serait pas un accueil généraliste mais spécialisé.

Des conditions tout aussi pitoyables les unes que les autres, au regard du caractère misérable de la prime et de la négation du travail réel des agents.

A titre d'exemple, les agents du PCRP qui assurent l'accueil continuent d'être exclu-e-s du dispositif.

Pour 2 016 ce sont 53 agents (comme en 2 015) qui ont bénéficié de la prime pour un montant global de 9 810 € (10 026 € en 2 015).

⑧Questions diverses :

La CGT avait demandé à ce que les questions suivantes soient traitées :

- **Conditions d'application dans le département des Hautes Pyrénées de la note DGFIP du 13.01.2017 relative à la limitation de l'acceptation des paiements en numéraire pour un autre comptable :**

Après s'être attaquée au montant maximal des paiements en numéraire , la DGFIP s'en prend désormais au principe d'unicité de la caisse du Trésor et décide de compliquer un peu plus la vie des usagers en tentant de les contraindre à payer par carte bancaire.

Est-il utile de préciser que nombre de paiements en numéraire effectués à la caisse d'un comptable le sont très souvent pour de faibles sommes (exemple : certaines factures hospitalières) et que les dispositions de la DGFIP ne font que compliquer la vie aux gens sans faciliter celle des agents des finances publiques.

Le DDFIP des Hautes Pyrénées a cru bon de mettre en application cette note (qui pourtant en appelait au pragmatisme et à l'absence de caractère d'urgence) alors que son collègue de Haute Garonne lui a accordé **l'importance qu'elle méritait c'est-à-dire..... Aucune et ne l'a pas mise en application.**

En dépit des précautions de langage utilisées par le DDFIP 65, des premiers témoignages d'une application restrictive du dispositif nous sont parvenues.

Mais comment s'en étonner, puisque c'est le directeur lui-même qui a ouvert la porte.

Nous avons demandé à ce que la DDFIP des Hautes Pyrénées revienne sur sa décision initiale et qu'elle fasse preuve de pragmatisme, à savoir maintenir en l'état le dispositif antérieur qui convenait à tout le monde.

Nous attendons la réponse directionnelle.

▪Situation des domaines :

Nous ne reviendrons pas sur le fonds d'une réforme bâclée et mal préparée, dont l'objectif inavoué est d conduire « à la privatisation » de pans entiers du service qui était effectué au bénéfice des collectivités.

Nous sommes par contre revenus sur le dispositif en place qui, en entérinant la suppression des deux emplois d'évaluateurs au 1.09.2017, maintient l'un des deux évaluateurs en place en qualité d'ALD, démontrant s'il en était besoin la nécessité de postes d'évaluateur en territoire.

Par ailleurs, au-delà de cet aspect primordial, il apparaît clairement qu'en dépit des calculs savants opérés par l'inspecteur principal du pôle Toulousain, la charge de travail de l'évaluateur n'ait été nullement appréhendée à sa juste valeur (dommage pour un évaluateur).

Ainsi, au gré des rehaussements de seuil réglementaire, le responsable en chef avait estimé le nombre de dossiers bigourdans pour l'année à une centaine.

Mauvaise pioche, ce chiffre est d'ores et déjà atteint sur les 4 premiers mois de l'année.

Le DDFIP a présidé, et il est effectivement en droit de le faire, que ces problématiques ne relevaient plus de sa compétence. Il est vrai qu'en matière d'évaluation domaniale, on serait amené à croire que le rôle de la direction locale se limite au paiement des frais de déplacement générés par l'activité.

Pour ce qui est de la capacité à rendre le service.....aucune réponse.

La CGT FP 65 a sollicité une audience auprès de la délégation afin que tous les aspects de la réforme et les conséquences pour le département soient évoqués, aussi bien en matière d'évaluation que de gestion.

■Situation du personnel de nettoyage de la DDFIP (Ormeau) :

La CGT avait rencontré les deux personnes chargées du nettoyage de la direction.

Manifestement, et notamment depuis l'extension des locaux (72 mètres carrés en plus) et l'arrivée des agents du pôle fiscal, les heures allouées pour le nettoyage des locaux étaient insuffisantes.

Pire, il est apparu que depuis des années, l'une de ces deux salariées (payées au SMIC comme il se doit par ces philanthropes que sont les grands groupes de nettoyage) effectuaient depuis des années des heures supplémentaires qui ne lui ont jamais été réglées.

Nous avons demandé à ce que la DDFIP donneuse d'ordre intervienne afin que ces salariés bénéficient d'un volume horaire suffisant.

La direction nous a indiqué le 2 mai qu'elle allait intervenir afin que chacune d'elles bénéficie d'une heure complémentaire par jour.

Pour ce qui est des heures supplémentaires non rémunérées d'une des salariées, la seule solution pour qu'elle puisse faire valoir ses droits consisterait en une saisine des prud'hommes sur la base d'une attestation du donneur d'ordre faisant état de la réalité du travail supplémentaire effectué.

■Trésorerie de Lannemezan Hospitalière :

La CGT a rappelé la nécessité d'organiser rapidement , comme il avait été prévu lors du CHSCT du 21.02.2017, une réunion du CHSCT sur place au regard des difficultés rencontrées par le poste.

Rappelons à ce sujet que si lors du groupe de travail réuni le 10 mars et lors du CHSCT du 21.02.2017, la direction a reconnu la nécessité de compenser les temps partiels des agents du poste (**équivalent à 1 emploi**) et d'apporter des réponses à certains problèmes très concrets comme le recours à un convoyeur de fonds, **cette réunion du CHSCT est indispensable pour acter les difficultés rencontrées et les solutions envisagées et les mesures engagées.**

Par ailleurs ces deux CTL ont également permis de signaler les remarques et demandes formulées par les personnels lors des visites de postes et de services réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2017 (problèmes techniques, de nettoyage, de chauffage, à noter les problèmes récurrents à ce sujet à la trésorerie de Vielle Aure compte tenu de la vétusté de la chaudière ce qui nécessiterait une intervention de la DDFIP auprès de la commune pour en assurer le renouvellement) .

Les élu(e)s CGT présent(e)en CTL :

- *Alain Estrade*
- *José Navarro*
- *Valérie Massip*
- *Didier Vergé*
- *Sibèle Célério*
- *Jean Louis Preuilh*